

# PV/COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 03 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le 03 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Chalus, convoqué le 24 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LIGNIERE Frédéric, maire.

**Présents :** M. BEAUNE Patrice, Mme BESSON Estelle, Mme BOUGUENNEC Annie, Mme ISRAEL Françoise, M. LIGNIERE Frédéric, M. MARQUES DE SOUSA FREITAS Sabino, M. OLLE Alain, M. TARDIVEL Ghislain, M. VACHER Jean-Pierre.

**Absents/ Excusés :** M. THIALLIER Gérard (procuration à Mr OLLE Alain), M. VERNEYRE Richard.

**Secrétaire de séance :** Mme BESSON Estelle

### ORDRE DU JOUR

- **Modification des statuts du Territoire d'Energie du Puy de Dôme**
- **Convention avec Territoire d'Energie 63 sur les systèmes de gestion de l'éclairage public**
- **Modalités et tarifs de location des gîtes**
- **Demande de subvention Amendes de police**
- **Questions et informations diverses**

A l'ouverture de séance Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur le projet de méthaniseur.

### Approbation du compte - rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 décembre n'amenant pas de remarques particulières,

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu précédent.**

### 1. Modification des statuts du Territoire d'Energie du Puy de Dôme

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy de Dôme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy de Dôme et notamment son article 4 tels qu'ils ont été présentés.

De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### 2. Convention avec Territoire d'Energie du Puy de Dôme sur les systèmes de gestion de l'éclairage public

Le Maire expose ce programme qui vise à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement de l'éclairage public.

Un certain nombre de cellules photosensibles vont être remplacées et les horloges vétustes vont l'être également par des horloges « dernière génération » connectables.

France Relance apporte 70% d'aide d'état au montant HT des travaux à réaliser.

Territoire d'Energie Puy de Dôme apporte 20% et se charge de l'intégralité du financement de la TVA  
La commune apportera les 10% restants soit 140 €

**Convention votée à l'unanimité.**

### 3. Modalités et tarifs de location des gîtes

Mme BOUGUENNEC et Mr VACHER informent que la commission s'est réunie pour étudier la tarification de la location des gîtes suite à la hausse du coût d'énergie et après explications proposent :

Gîte 1D	Proposition	Tarifs actuels
Juillet-août	350€ / semaine	340€
Juin et septembre	300€ / semaine	290€
Octobre à Mai	300€ + 40€ forfait énergie/sem	290€ + 15€
Nuitée	80€	60€

Gîte 1G	Proposition	Tarifs actuels
Juillet-août	315€ / semaine	315€
Juin et septembre	260€ / semaine	260€
Octobre à Mai	260€ + 30€ forfait énergie/sem	260€ + 15€
Nuitée	70€	55€

En juillet-août, la priorité est donnée à la location à la semaine minimum. Pas de locations à la nuitée à la réservation sauf dernière minute si logement disponible.

Si réservation de 3 semaines consécutives, une remise de 10% sera effectuée.

Un renouvellement de couettes est suggéré. 2 couettes 2 places et 4 couettes 1 place seront achetées. A l'automne, prévoir des travaux de rafraîchissement dans le 1G (salle de bain, peinture et radiateurs)

La commission demande la possibilité d'établir les contrats de location. Le conseil municipal n'y voyant pas d'inconvénients acte à l'unanimité cette demande.

**Le Maire met les nouveaux tarifs au vote, le conseil municipal les adopte à l'unanimité.**

### 4. Demande de subvention Amendes de police

- Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la volonté de prolonger les glissières bois chemin de Ste Madeleine et rue du Rabichou. Un dossier de demande de subvention est monté en ce sens.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à demander au Conseil Départemental l'inscription de ces travaux d'aménagement et de sécurisation au titre de la répartition des amendes de police.**

### 5. Méthaniseur

Mr le Maire informe qu'une nouvelle réunion s'est tenue en sous-préfecture le lundi 27 février en présence de Mr le Sous-préfet, de Mme la Députée, d'un représentant de la DDT, de la DDPP, du collectif bien vivre en Lembronnais, des porteurs de projet et de Maires de communes environnantes. Le but était d'informer de l'évolution du projet.

Le dépôt du permis de construire ne devrait pas tarder. Ce sont les services de l'état qui l'instruiront.

Mr le Maire a informé qu'une votation citoyenne avait été effectuée auprès de la population de Chalus. 133 personnes se sont exprimées :

- 117 contre ce projet
- 6 bulletins blancs
- 10 pour ce projet

L'avis du Maire sur la demande de permis de construire sera en concordance avec l'avis de la population et sera donc défavorable à ce projet. De plus nous déplorons que la localisation de ce projet ne soit pas étudiée sur une commune favorable à ce type d'installation.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le principe que l'avis du Maire sur le dépôt du permis de construire soit représentatif de l'avis de la population et donc défavorable au projet d'installation d'un méthaniseur sur la commune de Chalus.**

## 6. Questions et informations diverses

- La validation de la numérotation des rues est en cours. Nous devrions prochainement être en mesure d'acheter les plaques numérotées.
- Nous avons reçu le devis concernant la rénovation de l'éclairage public en leds. Le reste à charge de la commune reste conséquent. Une demande de subvention supplémentaire va être effectuée afin de voir si l'opération est opportune.
- La commission communale des impôts directs doit être convoquée avant le 31 mars.
- Un arrêté de circulation a été déposé par l'entreprise Suez afin d'effectuer des travaux sur un regard chemin des sources durant le mois de mars.
- Le technicien forestier du Cézallier viendra prochainement à Chalus voir la forêt communale.
- Le conseil départemental lance un programme de révision de la réglementation des boisements. Il nous faut désigner 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis (+ 1 suppléant) et 2 propriétaires forestiers sur la commune (+ 2 suppléants). Voir affichage.
- Un courrier de la préfecture nous informe que notre commune est identifiée comme une zone nécessitant une amélioration de couverture. Une réunion devrait avoir lieu prochainement afin d'étudier la possibilité d'implantation d'une antenne relais.
- La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre des phénomènes de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, n'a pas été retenue pour notre commune.
- Suite à une résiliation de bail, un terrain communal à Chaux-Mezel est vacant. Ce terrain est disponible à la location. Renseignements auprès du secrétariat.
- La commune va adhérer à l'application Panneau Pocket dont le but est d'informer la population via des notifications sur téléphone portable ou tablette.
- Présentation de la maquette du prochain bulletin municipal.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 7 avril 2023.

Séance levée à 22 h 30.

